



Aux parents des étudiants et des apprentis
en formation du secondaire II
en 2018-2019

Notre réf. CP/MR
Date Mai 2018

Rail-Check - année scolaire 2018-2019

Mesdames, Messieurs,

Selon le Règlement du 6 juin 2012, le canton et les communes de domicile prennent en charge en principe la moitié des coûts de transport des apprentis et des étudiants par le biais d'un Rail-Check.

Comme l'année dernière, le montant ne figure pas sur le Rail-Check. Le détenteur se rend au guichet d'une entreprise de transports publics (CFF, CarPostal,...). L'employé calcule directement le montant au guichet. Il correspond au maximum au 50 % du coût d'un abonnement de parcours annuel 2^e classe entre le lieu de domicile et de cours.

Pour pouvoir bénéficier d'un Rail-Check, l'ayant-droit doit habiter à plus de 2.5 km ou à plus de 30 minutes à pied de l'établissement fréquenté.

L'année de maturité spécialisée (hormis la maturité spécialisée pédagogique) ou de maturité professionnelle commerciale ne donne pas droit à un Rail-Check.

Les étudiants résidant dans un internat durant toute l'année scolaire, ainsi que les apprentis ayant un seul jour de cours par semaine ou des cours-blocs peuvent utiliser leur Rail-Check pour l'achat de 13 cartes multicourses demi-tarif au maximum. Dans ce cas, l'abonnement demi-tarif est à la charge des parents et doit être présenté au guichet lors de l'achat des cartes multicourses.

Les Rail-Check couvrent également les échanges linguistiques hors-canton (un semestre au minimum) autorisés par le Département de l'économie et de la formation.

Attention: tout changement d'adresse doit être communiqué au secrétariat de votre école !

Pour éviter de demander auprès de votre commune de domicile le remboursement du titre de transport acheté au préalable, nous vous prions expressément d'attendre la réception du Rail-Check avant d'acquérir le titre de transport pour votre enfant.

Le site internet : www.railcheck-vs.ch fournit toutes les informations détaillées (bénéficiaires, dates d'envoi, fonctionnement, foire aux questions, formulaires et documents à télécharger, contact, etc.).

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Claude Pottier
Chef de Service